



## REGLEMENT FINANCIER

### PREAMBULE

Les montants dus à l'Académie royale des Beaux-Arts sont définis en partie par la Fédération Wallonie Bruxelles (droit d'inscription, droits d'inscription spécifiques, tarifs boursiers et condition modeste), les frais de candidature et les frais d'études sont définis par l'école. L'Académie, attentive aux conditions sociales des étudiant.e.s, souhaite dans la mesure du possible maintenir des frais d'études les plus accessibles possibles. En conséquence, les frais d'étude sont fixés à 50€.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'échéancier doit absolument être respecté, que les étudiant.e.s qui ne sont pas en mesure de s'acquitter des montant.s aux dates préconisées sont passibles d'exclusion, les étudiant.e.s qui, passé la date de désinscription (30.11), n'ont pas fait mention de leur souhait de désinscription restent en dette vis-à-vis de la Fédération Wallonie Bruxelles.

### DETAILS BANCAIRES ET MOYENS DE PAIEMENT

IBAN : BE19 2100 5987 4112  
BIC : GEBABEBB  
ARBA-ESA, 144 rue du Midi, B-1000 Bruxelles

La communication doit impérativement mentionner le nom, le prénom, le cursus et l'année de l'étudiant : NOM – PRÉNOM – CURSUS – ANNÉE  
Les paiements sont recevables en priorité par virement bancaire ou sur place  
paiement par carte (bancontact, master card, visa)

## ECHEANCIER DES PAIEMENTS ANNEE ACADEMIQUE 20/21

Tout nouveau candidat à l'admission dans l'école s'acquitte d'un montant de 25€ de frais de dossier lors du dépôt de sa candidature<sup>1</sup> (B1/B2/B3/M1).

**DROIT D'INSCRIPTION SPECIFIQUE et FRAIS d'ETUDE** pour les étudiant.e.s admis.e aux études issus de pays membres de l'UNION EUROPEENE et assimilés (Décret 20.12.01 Art 49)

UE	ETUDIANTS NON BOURSIERS	
	-€-	
	30.09	30.11
	Acompte	Minerval - Acompte + Frais d'études
BAC 1	50	350,03
BAC 2	50	350,03
BAC 3	50	454,47
MASTER 1	50	350,03
MASTER 2	50	454,47
AESS	50	70,57

Belge ou E+	ETUDIANTS BOURSIERS de nationalité belge ou E+		ETUDIANTS DE CONDITION MODESTE de nationalité belge	
	-€-		-€-	
	30.09	30.11	30.09	30.11
BAC 1	0	0	50	239,02
BAC 2	0	0	50	239,02
BAC 3	0	0	50	343,47
MASTER 1	0	0	50	239,02
MASTER 2	0	0	50	343,47
AESS	0	0	50	70,57

**DROIT D'INSCRIPTION SPECIFIQUE et FRAIS d'ETUDE** pour les étudiant.e.s admis.e aux études de nationalité hors Union européenne et non assimilés (dont la Suisse) (Loi 21.06.85 et AECF 25.09.91)

HUE	30.09	30.11
BAC 1	50	1837,03
BAC 2	50	1837,03
BAC 3	50	1941,47
MASTER 1	50	2334,03
MASTER 2	50	2438,47

<sup>1</sup> Ce montant reste acquis même en cas de non-admission à l'épreuve ou non-inscription à l'école.

## TARIFS DES MONTANTS DU POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 20-21

Lors du dépôt de candidature à l'admission : 25€

DROIT d'INSCRIPTION et FRAIS d'ETUDES pour les étudiant.e.s admis.e aux études issus de pays membres de l'UNION EUROPEENE et assimilés (Décret 20.12.01 Art 49)

UE	ETUDIANT.E.S NON BOURSIERS		
	-€-		
	Minerval	Frais d'études	Total
	FWB	ArBA-EsA	

BAC 1	350,03	50	<b>400,03</b>
BAC 2	350,03	50	<b>400,03</b>
BAC 3	454,47	50	<b>504,47</b>
MASTER 1	350,03	50	<b>400,03</b>
MASTER 2	454,47	50	<b>504,47</b>
AESS	70,57	50	<b>120,57</b>

Dans le cadre d'un programme d'allègement, validé par les instances de l'ArBA-EsA, les droits d'inscription (DI) seront versés au prorata des crédits du programme. Un exemple dont le programme est de 30 crédits payera DI 30/60.

### Conditions spécifiques pour les étudiant.e.s belges boursier.e.s ou de condition modeste.

Belge ou E+	ETUDIANT.E.S BOURSIER.E.S		ETUDIANT.E.S DE CONDITION MODESTE		
	-€-		-€-		
	Minerval	Frais d'études	Minerval	Frais d'études	Total
	FWB	ArBA-EsA	FWB	ArBA-EsA	

BAC 1	0	0	239,02	50	<b>289,02</b>
BAC 2	0	0	239,02	50	<b>289,02</b>
BAC 3	0	0	343,47	50	<b>393,47</b>
MASTER 1	0	0	239,02	50	<b>289,02</b>
MASTER 2	0	0	343,47	50	<b>393,47</b>
AESS	0	0	70,57	50	<b>120,57</b>

Ces conditions sont réservées aux étudiants de nationalité belge ou aux étudiant.e.s dit E+ (résidents de longue durée en Belgique et payant leurs impôts en Belgique)

DROIT D'INSCRIPTION SPECIFIQUE et FRAIS d'ETUDE Pour les étudiant.e.s admis.e aux études de nationalité hors Union européenne et non assimilés (dont la Suisse) (Loi 21.06.85 et AECF 25.09.91)

HUE	Minerval	Droits Spécifiques	Frais d'études	Total
	FWB	FWB	ArBA-EsA	
BAC 1	350,03	1487	50	<b>1887,03</b>
BAC 2	350,03	1487	50	<b>1887,03</b>
BAC 3	454,47	1487	50	<b>1991,47</b>
MASTER 1	350,03	1984	50	<b>2384,03</b>
MASTER 2	454,47	1984	50	<b>2488,47</b>